REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité – Justice – Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-615 DU 31 DECEMBRE 2010

portant modification de l'article 3 du décret n° 2008-089 du 06 mars 2008 relatif à l'agrément de la société SASIF & Compagnie SARL au régime "B" du Code des Investissements, pour son projet d'installation d'une unité de fabrication de poteaux électriques en béton armé à Parakou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements ;

Vu la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990 modifiant les articles 34, 41, 43, 47, 49, 51, 59, 62 et 74 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements ;

Vu l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008 portant modification des articles 11 et 33 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements et instituant, par adjonction des articles 47-1 à 47-3, le régime "D" relatif aux investissements lourds ;

Vu l'ordonnance n° 2008-06 du 05 novembre 2008 portant modification des articles 11 nouveau, 33 nouveau, 47-1 et 47-2 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008 et instituant, par adjonction des articles 47-4 à 47-8 le régime "E" relatif aux investissements structurants ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-107 du 10 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;

Vu le décret n° 98-298 du 20 juillet 1998 portant création du Centre de Promotion des Investissements (CPI) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 98-453 du 08 octobre 1998 fixant les modalités d'application de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, modifiée par la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990 ;

Vu le décret n° 2008-089 du 06 mars 2008 portant agrément de la société SASIF & Compagnie SARL au régime "B" du Code des Investissements, pour son projet d'installation d'une unité de fabrication de poteaux électriques en béton armé à Parakou.

Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, après avis de la Commission Technique des Investissements.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juin 2010.

D E C R E T E

Article 1er : L'article 3 du décret n° 2008-089 du 06 mars 2008 susvisé est modifié comme suit :

Article 3 nouveau : Les éléments à exonérer sont :

Matériel complémentaire : Vingt cinq moules

Matériels contenus dans le décret n° 2008-089 du 06 mars 2008 :

- huit moules ;
- deux bétonnières ;
- huit vibreuses ;
- un palan électrique ;
- un pont roulant ;
- une cisaille électrique ;
- une poutrelle ;
- un groupe électrogène (40 KVA) ;
- deux camions bennes ;
- trois camions avec grue ;
- trois véhicules Toyota pick-up double cabine ;
- un lot de pièces de rechange pour les équipements de production.

Article 2 : Les articles 1er, 2, 4 et suivants du décret n° 2008-089 du 06 mars 2008 demeurent sans changement.

Article 3 : Le présent décret ne modifie pas la date d'agrément de la société SASIF & Compagnie SARL au régime "B" du Code des Investissements, qui est le 06 mars 2008.

Article 4 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Industrie, Porte parole du Gouvernement, le Ministre du Commerce, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique et le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre du Commerce,

Christine OUINSAVI

Le Ministre de l'Industrie,
Porte-parole du Gouvernement,

Candide AZANNAÏ

Le Ministre du Travail et de
la Fonction Publique,

Gérard KOUASSI AGBOKPANZO

Le Ministre de l'Environnement et
de la Protection de la Nature,

Justin Sossou ADANMAYI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MECPDEPP-CAG 4 - MEF 4 MTFP 4 - MEPN 4 - MI 4 - MC 4 - autres Ministères 24 - SGG 4 - DGBM 1 - DCF 1 - DGTCP 1 - DGID 1 - DGDDI 1 - BN 1 - DAN 1 - DLC 1 - GCONB 1 - DGCST 1 - INSAE 1 - BCP 1 CSM 1 - CPI 1 IGAA 1 - UAC 1 - UNIPAR 1 - ENAM 1 - FADESP 1 - JO 1 - Société SASIF & Compagnie SARL 1